



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE DE PENTHIÈVRE

Aménagement et préservation du bocage sur la Communauté de Communes Côte de Penthièvre



Stratégie territoriale 2015-2020

Décembre 2014

SOMMAIRE

Préambule

I – Objectifs 2015-2020 pour le bocage	3
III - Aire d'intervention et caractéristiques générales	5
Principales caractéristiques :	5
III – Les actions en faveur du bocage depuis 2005 - Résultats	6
Concertation avec les agriculteurs et les acteurs locaux et cohérence avec les politiques publiques	6
Plantations - Evolution du bocage	7
Tailles de formation des jeunes haies	7
Etat des plantations en 2013-2014:	8
Préservation et entretien du bocage :	8
Vers une revalorisation du bocage permettant son renouvellement :	9
Financement des actions :	9
Conclusions :	10
IV –Stratégie territoriale 2015-2020 - Propositions d'actions	11
Le Remaillage bocager.....	11
Préservation et entretien du bocage :	12
V - Budget prévisionnel et financement	14

ANNEXES

Composition du Comité de Pilotage Bocage
Carte des réalisations

Préambule

Le 15 juillet 2014, la commission environnement de la Communauté de Communes, constituée de ses nouveaux élus, s'est réunie afin de prendre connaissance des caractéristiques du bocage de son territoire, de ses intérêts pour la collectivité, l'agriculture, la qualité de l'eau et enfin, du programme d'aménagement et de préservation du bocage initié en 2005 en complément au programme bassin versant de reconquête de la qualité de l'eau. Au vu des actions engagées, et même s'il subsiste des freins à la replantation, les élus de la commission environnement ont donné leur accord de principe à la poursuite d'un programme bocager pour 2015-2020 avec l'aide de Breizh Bocage 2.

La stratégie territoriale 2015-2020 pour le bocage, présentée ci-dessous, a été validée par les élus en commission intercommunale le 28 octobre 2014 et par les agriculteurs du Comité Professionnel Agricole, le 4 décembre 2014, sous réserve que la PAC 2015-2020 prenne en compte les surfaces dédiées au bocage et qu'une réflexion, avec les agriculteurs, soit menée en amont de la révision des PLU. Elle sera présentée au Comité de Pilotage le 9 décembre 2014.

I – Objectifs 2015-2020 pour le bocage

Dans la continuité avec les actions menées depuis 2005 et afin de conforter les premiers résultats obtenus (*43 km aménagés avec 1/3 des exploitants, arrêt des pertes de linéaire bocager, création d'une activité économique autour du bois d'origine local*), la commission du 28 octobre 2014 a validé les objectifs suivants : **Poursuivre la reconstitution d'un maillage bocager tout en préservant l'existant** de façon à contribuer à l'amélioration des points suivants et à répondre aux politiques locales et nationales :

- 1) qualité de l'eau (*contrat de Bassin 2011-2015, Plan de Lutte Algues Vertes*),
- 2) biodiversité (*2 sites Natura 2000, réservoirs et couloirs de déplacement avec la Trame Verte et Bleue, plan Ecophyto*),
- 3) paysage, du cadre de vie (*projet de territoire 2010 : Tourisme, agriculture*), et ressource énergétique locale et renouvelable, ceci en lien avec l'espace agricole et les agriculteurs (*approvisionnement local de la chaudière de la CDCCP et maintien d'une activité économique locale naissante autour du bois...*).

Il faudra donc :

- ➔ Débloquer les freins à la replantation (*crainte de perte de rendement et de prime PAC, perte de surface, crainte de ne pouvoir entretenir, crainte des adventices dans les parcelles..*), faire plus d'actions de sensibilisation et de pédagogie. En effet, la motivation et l'appropriation des plantations par les exploitants sont un gage de réussite sur le long terme (ce sont bien les exploitants qui prennent la décision de planter et qui entretiendront dans le futur).

- ➔ Réfléchir à une organisation collective pour l'entretien du bocage afin de répondre aux attentes des agriculteurs en terme de temps de travail disponible et de coût et dans un objectif de pérennisation du néobocage et du bocage ancien,
- ➔ Prioriser les contacts avec les exploitants :
 - sur les têtes de vallons (*selon les préconisations du volet milieux aquatiques du programme Bassin versant : Plurien, La Bouillie, Saint Alban*) et sur les zones à risque de pollution par les pesticides identifiées sur le bassin de l'Islet (*Erquy, Plurien, La Bouillie*)
 - sur le Plan de Lutte Algues Vertes (*Sous bassin du Gouranton sur Planguenoual et Saint Alban*),
 - sur la reconnexion avec les haies existantes (*remaillage, trame verte et bleue*),
 - pour répondre à des demandes d'exploitants ou propriétaires motivés (*les contacts systématiques des exploitants sur une commune, préconisés par Breizh Bocage 1, ont montré leurs limites avec 17 projets abandonnés sur 85*),
 - lors de la reprise de parcelles agricoles.
- ➔ Favoriser le regarnissage naturel du bocage des bords de champ et l'entretien durable du bocage. Cela nécessite un engagement au niveau communal (*exemplarité*), sur une évolution des pratiques dans la gestion de ces espaces (*abandon du fauchage des hauts de talus, entretien durable des arbres en bord de route et valorisation des coupes de bois...*).
- ➔ Favoriser l'appropriation des aménagements par les agriculteurs afin de pérenniser la démarche initiée par la collectivité : cela passe par une réorientation du dispositif initial vers une maîtrise d'ouvrage agricole pour 1) l'entretien des jeunes haies et 2) l'amélioration du maillage bocager (*1) premières tailles, 2) regarnissage et plantation*).

II - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

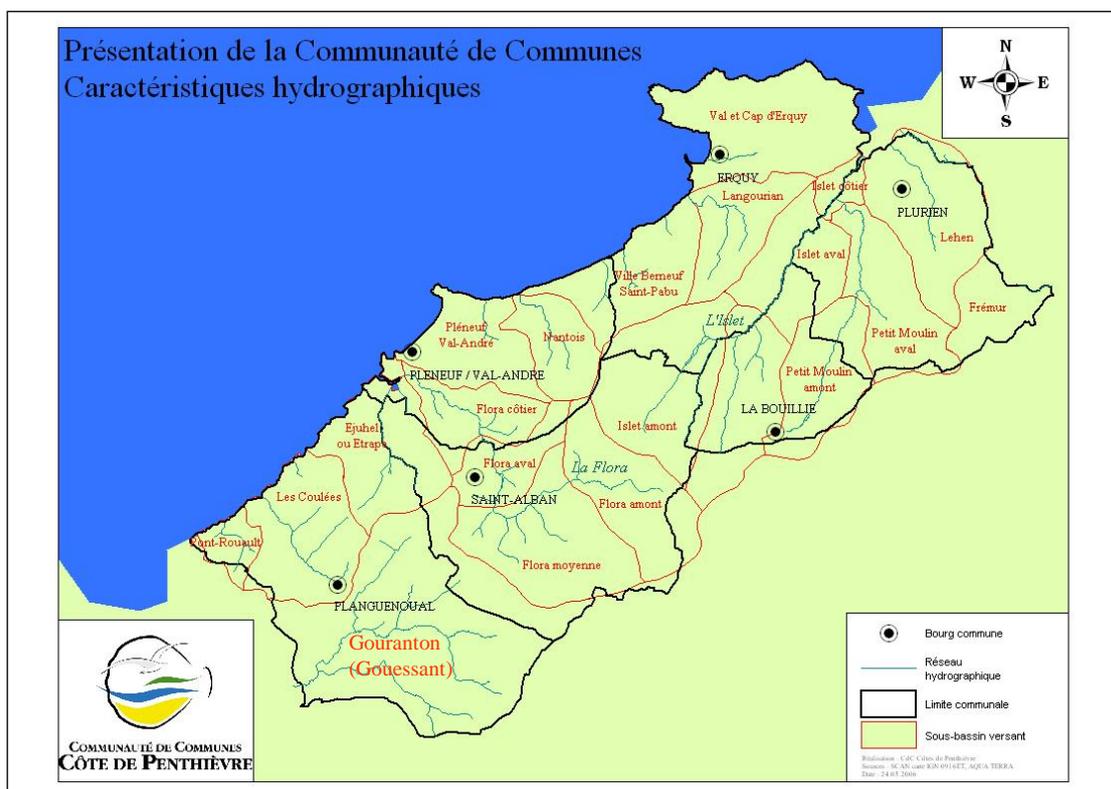
La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagement et de reconstitution du bocage, ainsi que la formation des agriculteurs et certaines actions pour la préservation du bocage, sont assurées depuis 2005 par la Communauté de Communes Côte de Penthièvre (*y compris les secteurs de Planguenoual et Saint Alban situés sur le bassin du Gouessant et le secteur de Plurien situé sur le bassin de la Baie de la Fresnaie-Frémur*).

Certains travaux (préparation du sol, paillage, premières tailles) sont pris en charge par les exploitants ou propriétaires.

La préservation du bocage existant, au travers des PLU, est assurée par les Communes avec la collaboration de la Communauté de Communes.

Au sein de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre, la maîtrise d'œuvre est assurée depuis mars 2005 par une chargée de mission (*recrutée sur un poste à mi-temps, en CDI depuis avril 2007*) qui travaille en lien avec les élus intercommunaux et les partenaires locaux (*Communes, services du Conseil Général et de la DDTM, comité professionnel agricole du bassin versant « Flora-Islet et ruisseaux côtiers », Fédération de chasse et de pêche, Syndicat mixte Grands Sites Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Associations locales...*) réunis en comité de pilotage pour la validation annuelle des projets (*en annexe : composition du comité de pilotage*). Ce comité de pilotage examinera la stratégie territoriale mardi 9 décembre 2014.

III - Aire d'intervention et caractéristiques générales



La communauté de communes Côte de Penthièvre, avec sa façade maritime tournée vers le tourisme, la pêche et la mytiliculture et son arrière-pays agricole, présente un bocage peu dense dont le maillage se déconstruit d'année en année jusqu'en 2003 (*voir en annexe*).

Principales caractéristiques :

- 6 communes (La Bouillie, Erquy, Planguenoual, Pléneuf-Val-André, Plurien, Saint Alban) dont 4 remembrées (La Bouillie en 1965, Plurien en 1977, Saint-Alban en 1978 et Planguenoual en 1980),
- 170 sièges d'exploitations agricoles (199 sièges selon Agreste 2010)
- Surface totale : 12 038 ha, et SAU (Agreste 2010) : 8 387 ha
- Surface boisée morcelée /orthophoto 2003 : 1 464 ha dont 3 boisements > de 70 ha
- Linéaire de haie avec >50% de végétaux ligneux / orthophoto 2003 : 460 km
- Linéaire de haies avec <50% de végétaux ligneux / orthophoto 2003: 188 km

- Densité de haies (>50% veg. lign.) : 47 ml/ha SAU (*ml et SAU saisis selon photo-aériennes 2003, sans appui sur le cadastre*)
- Plan de Lutte Algues Vertes (PLAV) de la baie de St Brieuc (oct.2011-oct.2013) : Planguenoual et Saint Alban sont concernées avec 59 % et 13% de leur surface totale sur le bassin versant du Gouessant, et Plurien avec 14 % de sa superficie sur le bassin de la baie de la Fresnayev (Frémur),
- Natura 2000 (2 sites côtiers : sur Planguenoual et sur Plurien, Erquy) et Opération Grands Sites des Caps d’Erquy et Fréhel (Plurien, Erquy),
- Trame verte et bleue : PLU en cours de révision sur Pléneuf-Val-André,
- Intégration du bocage dans les PLU : en cours sur Pléneuf-Val-André, validé sur Plurien et La Bouillie en 2013, en 2008 sur Erquy
- Depuis 2005, un programme de reconstitution et de préservation du bocage, en complément aux actions pour la reconquête de la qualité de l’eau engagées depuis 2000 par la Communauté de Communes (Bretagne eau Pure puis contrats de bassin dont le dernier sur 2011-2015).

III – Les actions en faveur du bocage depuis 2005 - Résultats

Concertation avec les agriculteurs et les acteurs locaux et cohérence avec les politiques publiques

La concertation sur le thème du bocage s’est mise en place avec les agriculteurs et les acteurs locaux depuis 2005 : réunions communales (5 de 2006 à 2011), Comité Professionnel agricole du BV (au moins 1/an), comité de pilotage bocage et bassin versant annuel. Elle devra être renforcée avec les organismes agricoles tels que CUMA, ETA... et devra permettre le suivi de l’évolution des exploitations : retraite, reprise...

Les agriculteurs, ayant souhaité rencontrer les élus (le 10 juillet 2014) pour échanger sur leur problématique agricole en lien avec la qualité de l’eau et le bocage, ont réaffirmé leur souhait de travailler avec les communes dans la même direction. Il reste aujourd’hui à pérenniser la démarche initialement conduite par la collectivité en direction des agriculteurs et pour ce faire, renforcer l’appropriation de l’aménagement bocager par le milieu agricole.

Depuis 2011, suite à la constitution du service environnement au sein de la CDCCP avec 4 puis 5 agents (en 2014, 2 ETP /SPANC et 1,5 ETP / BV), des réunions de service hebdomadaires et la participation à des comités techniques locaux permettent de suivre et intégrer l’ensemble des politiques locales et nationales autour de l’eau, de la biodiversité, du paysage :

- Contrat de bassin avec les volets agricole, milieux aquatiques et gestion différenciée des espaces communaux, SAGE, ateliers de l’ATBVB...
- Comités techniques bois-énergie du Pays de St Brieuc, gestion des espaces (Cap d’Erquy, ...)

Plantations - Evolution du bocage

Suite au recensement du bocage réalisé sur la base des photo-aériennes 2003 et le diagnostic effectué en 2006, le programme bocager de 2005 à 2014 visait à :

- préserver et développer le maillage bocager existant dans le cadre du programme de reconquête de la qualité de l'eau
- avec des objectifs complémentaires de lutte contre l'érosion, amélioration du paysage et de la biodiversité et valorisation du bocage.

Depuis 2005, des plantations sont réalisées annuellement avec la CDCCP. Ce programme donne une suite aux aides apportées par le Conseil Général jusqu'en 2003 :

- de 2005 à 2014 (*10 ans*) avec la CDCCP maître d'ouvrage et Breizh Bocage (2008-2014) : 43 km avec 50 exploitants agricoles (+ 6 propriétaires non exploitants) sur un total de 170 exploitations et 320 km à replanter (*objectif théorique en l'absence de freins à la plantation*).
- de 1991 à 2003 (*12 ans*) avec les aides du Conseil Général : 14 km (*36 exploitants maîtres d'ouvrage*),

Depuis 2003, les plantations semblent compenser l'érosion du bocage : de 2003 à 2008, on note une stagnation voire une légère augmentation sur 3 communes (Plurien, Erquy et Pléneuf Val André, évolution de -0,3 à +0,6 ml/ha/an).

La motivation des exploitants et propriétaires à la plantation de haies bocagères est mitigée : cadre de vie et brise-vent + énergie, biodiversité et qualité de l'eau MAIS ils expriment la nécessité d'avoir une vision à plus long terme (*entretien...*) et l'existence de nombreux freins à la plantation. La cartographie des plantations effectuées montre un effet « tache d'huile » : les réalisations font émerger une motivation chez les agriculteurs exploitants des parcelles à proximité.

Tailles de formation des jeunes haies

A partir de 2010, la communauté de Communes a mis l'accent sur la formation des agriculteurs à la gestion du néobocage (« faire avec plutôt que faire à la place ») de façon à assurer une maîtrise par l'exploitant des travaux de tailles.

11 km de jeunes haies bocagères ont été concernés par un conseil en taille-entretien réalisé par un technicien spécialisé auprès de 14 exploitants sur des haies plantées en 1985, 2000 et 2002, avec le CG22, et de 2005 à 2008 avec la CCCP (*1/2 j par exploitant + retour sur le terrain en petit groupe suite aux tailles effectués par les exploitants*) .

Etat des plantations en 2013-2014:

Objectifs fixés par Breizh Bocage 2009-2014: « Nombre de plants vivants minimum à 2 ans = 70% »

- sur les plantations réalisées entre 2005 et 2008, sur les 6 communes, selon les demandes des exploitants : >80% de plants présents,
- sur les plantations réalisées entre 2009 et 2013, en contactant tous les exploitants communes par commune : plantations de 2009 et 2010, 65 % de plants *présents (sécheresse et plantation tardive)*, et plantations de 2011 à 2013, 81 % de plants présents,
- Sur 43 km plantés depuis 2005, 5km seront à regarnir avec 1100 plants pour atteindre 80% de plants présents sur ces 5 km.

Un lien peut être aisément fait entre l'état des haies et la motivation de l'exploitant, son engagement pour la maintenir en bon état (une motivation faible au moment du projet conduit en général à une haie peu prise en compte dans les travaux liés aux cultures.

Préservation et entretien du bocage :

L'aspect réglementaire de la préservation du bocage a fait l'objet des accompagnements suivants :

- Communication : flash d'information destiné aux exploitants,
- Appui aux communes et aux particuliers : la participation à quelques réunions sur la révision de PLU à La Bouillie, Plurien, Pléneuf Val André a montré qu'un accompagnement des élus communaux en amont de la révision, permettrait une meilleure appropriation des enjeux ; quelques interventions sur le terrain ont fait suite à des demandes d'arasement et de coupe.

Pour la promotion d'un entretien raisonné et durable du bocage permettant son renouvellement, les actions suivantes ont été menées :

- Communication par flash technique à destination des agriculteurs (utilisation du lamier, etc...) ou lors de manifestations locales (Terrattitude à Planguenoual en août 2014)
- Sensibilisation et formation à l'entretien du bocage : démonstrations broyage en 2005 et taille de formation en 2007, atelier de sensibilisation taille-entretien-valorisation en 2013, formation en petit groupe à la taille.
- Accompagnement des agriculteurs à la contractualisation de Mesures Agri-environnementales pour l'entretien du bocage (respect d'un cahier des charges techniques), réalisation de diagnostic bocager et de plans de gestion. Sur la période 2009-2012, 8 contrats ont été signés pour 9 km de haies et ripisylve (linéaire boisé au bord de cours d'eau). Les contrôles liés à ces aides et le plafond fixé par le cahier des charges ont limité le nombre de contractualisation.

- Coordination d'un chantier collectif d'entretien de bord de route avec le Conseil Général en mars 2012 (RD 58 St Aban- Pléneuf : marquage, conseil de taille préalable aux travaux).
- Information en commission (2011-2012) sur les plans de gestion du bocage en bord de route, formation de 3 agents communaux à l'entretien des arbres en bord de voirie (élagage, abattage...).
- Suivi de la production de bois-énergie (plaquettes et buches) sur le territoire avec l'entreprise Optibois22 de Planguenoual et sur le Pays de St Briec (comité technique).

Vers une revalorisation du bocage permettant son renouvellement :

- En 2007, une évaluation de la ressource en bois sur le territoire intercommunale a été réalisée par la DDTM : la ressource bocagère est limitée et peu exploitable, il sera nécessaire de replanter sur le long terme.
- Des plans de gestion du bocage (PGB) ont été réalisés sur 13 exploitations agricoles depuis 2007 (65 km de haies et 25 ha de bois) : Les haies denses exploitables et économiquement intéressantes sont rares. Les bosquets, souvent peu entretenus, constituent une ressource en bois local à explorer qui pourraient conforter une activité économique naissante autour du bocage.
- Coordination d'un chantier collectif d'élagage et abattage le long de la RD58 : ce chantier mené en 2012 (conseil de marquage et coupe auprès des propriétaires) et valorisation en buches a fait apparaître un bilan positif pour tous les acteurs.
- 3 chaudières à plaquettes sur le territoire (dont une pour les locaux de la Communauté de Communes + multiaccueil),
- 1 entreprise créée en 2011 sur le territoire (Optibois22 à Planguenoual), avec un objectif de gestion raisonnée du bocage : abattage, élagage, broyage, vente de buches et de plaquettes (bois énergie, paillage). A ce jour, 2 exploitations confient l'entretien de leur talus à Optibois22 sur la base d'un plan de gestion.
- La CDCCP adhère à la SCIC du Pays de Dinan qui assure, depuis 2008, l'approvisionnement de la chaudière des locaux de la Communauté de Communes. Les copeaux sont livrés par Optibois22 à partir d'une plateforme de stockage située sur Planguenoual.

Financement des actions :

De 2005 à 2014, les projets et travaux d'aménagement (plantation de haies bocagères principalement), ont été financés par la communauté de Communes Côte de Penthièvre (pour 26 % des dépenses TTC qui s'élèvent à 449.400 € TTC) avec l'aide de l'Europe (FEADER), du Conseil Général et de l'Agence de l'eau (pour 74% des dépenses TTC). Le coût au ml aménagé est de :

- 9,7 € TTC/ml en moyenne pour les Diagnostics-projets-travaux en 2005-2014
- 6,7 € TTC/ml en moyenne pour les travaux en 2009-2014 :

De 2005 à 2008, travaux et diagnostic bocager sur les 6 communes ont été financés avec l'aide du Conseil Général et du FEOGA, de l'Agence de l'eau en 2005-2006.

A partir de 2008, l'intégration des 6 Communes de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre dans le programme Breizh Bocage (V2-diagnostic-projet et V3-travaux) s'est déroulée de la façon suivante :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Planguenoual	Travaux	Diag-Travaux	Travaux	V2-Travaux	V2 V3	V3	V3	V3	V3	V3
Saint-Alban	–	Diag-Travaux	–	V2-Travaux	V2 V3	V3	V3	V3	V3	
La-Bouillie	Travaux	Diag-Travaux	Travaux	Travaux	–	V2	V3	V3	V3	V3
Plurien	–	Diag-Travaux	Travaux	Travaux	–	V2	V3	V3	V3	V3
Pléneuf-Val-André	–	Diag-Travaux	Travaux	–	–	–	V2 V3	V2 V3	V3	V3
Erquy	–	Diag.	Travaux	–	–	–	V2	V2	V3	V3

*Diag. et Travaux : financement Conseil Général, FEOGA et Agence de l'eau
V2 (diagnosti-projet) et V3(travaux) : financement Breizh Bocage*

Depuis 2005, les bénéficiaires des travaux (*exploitants agricoles et propriétaires*) participent à la préparation des terrains (*débroussaillage, labour*) et au paillage des plantations.

Les actions visant la préservation du bocage existant ont été intégrées, de 2005 à 2013, dans le programme Bassin Versant « Flora-Islet et ruisseaux côtiers » (porté par la Communauté de Communes Côte de Penthièvre).

Conclusions :

La collectivité, grâce à un accompagnement financier conséquent, a montré que le remaillage du bocage est possible (signes de stabilisation du linéaire bocager) mais se doit d'être un engagement sur le long terme. La motivation et l'appropriation des aménagements par les exploitants sont, malgré tout, un gage de réussite sur la durée. Il reste à pérenniser cette démarche d'aménagement du bocage dans un contexte administratif et financier en évolution : regroupement de collectivités, baisse voire suppression des subventions dans un cadre collectif...

Localement, certains outils existent aujourd'hui pour répondre aux craintes des agriculteurs concernant en particulier l'entretien du bocage :

- Formation des agriculteurs à un entretien raisonné et durable du bocage leur permettant d'intégrer ce type de travaux dans le planning de l'exploitation agricole (placer l'entretien du bocage au même titre que l'entretien des parcelles) et, soit de faire les travaux eux-mêmes avec une valorisation possible du bois, soit de préciser leur demande d'entretien dans le cadre d'une prestation,

- Compensation des surcoûts liés à un entretien raisonné et durable avec la contractualisation de MAEC de 2015 à 2017, permettant d'intégrer à terme cette démarche d'entretien dans le planning de travaux de l'exploitation,
- Possibilité de faire appel à une entreprise du territoire intercommunal pour l'entretien des haies bocagères avec rachat du bois valorisable, et ceci sur la base d'un plan de gestion du bocage de l'exploitation.

Cependant, individuellement, les exploitants expriment toujours un manque de temps pour entretenir leur talus et semblent réticents à financer cet entretien en prestation de service et à intégrer ce type de dépenses supplémentaires dans la comptabilité de l'exploitation.

IV –Stratégie territoriale 2015-2020 - Propositions d'actions

Conformément aux objectifs définis pour 2015-2020 (paragraphe I-), la stratégie bocagère de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre s'appuie sur 2 axes principaux : 1) la poursuite du remaillage bocager et 2) la préservation et l'entretien du bocage avec la reprise en main de la gestion de ce bocage par le monde agricole, le tout en restant cohérent avec les politiques locales, régionales et nationales.

Le Remaillage bocager

- ➔ Poursuivre le remaillage bocager et l'inscrire dans la durée en apportant des réponses à certains freins à la plantation :
 - Remplacement des plants morts sur les jeunes haies avec replantation d'essences adaptées ou par semis,
 - Entretien du bocage, sous maîtrise d'ouvrage agricole : communiquer sur l'intérêt des MAEC et la possibilité de faire intervenir une entreprise locale pour l'entretien des talus, réfléchir à une réponse collective et qualitative aux besoins d'entretien du bocage (analyse technique et économique à l'aide d'un stagiaire),
 - Adventices : action sur les bords de champ dans le cadre du contrat de bassin (*expérimentation dans le cadre des diagnostics d'exploitation MAE, PLAV ou sur le bassin de l'Islet*),
 - Emprise : prise en compte des surfaces dédiées au bocage dans les surfaces d'intérêt écologique de la PAC 2015-2020

Certains freins sont cependant conditionnés à :

- l'évolution de notre société : les freins au regarnissage naturel sont liés aux pratiques d'entretien du bocage et des bords de route, aux exigences de « propreté » de la population, des agents et des élus : un guide de maintenance des espaces publics en gestion différenciée fera l'objet d'une signature par les communes fin 2015 (contrat de bassin),
 - au renouvellement des exploitants et des propriétaires et à leur motivation : suite à une information par les bulletins communaux, une rencontre sera proposée aux repreneurs de parcelles agricoles.
- Faire évoluer les techniques de plantation et expérimenter (choix d'essences, essai de production de plants d'essences locales et de regarnissage par semis de graines, plantation avancée en décembre-janvier, contrôle de l'épaisseur du paillage, ...), développer le regarnissage naturel et améliorer le suivi des travaux (paillage), valider les projets avec les services du CG ou de la DDTM.
- Prioriser les contacts avec les exploitants motivés et les repreneurs sur la reconnexion avec les haies existantes (remaillage), sur les têtes de vallons (*selon les préconisations du volet milieux aquatiques du contrat de Bassin*), les zones à risque de transferts de pesticides identifiées par le SAGE sur le bassin de l'Islet (*Erquy, La Bouillie, Plurien*) et le Plan de Lutte Algues Vertes (*Sous bassin du Gouranton sur Planguenoual et Saint Alban*).
- Dans le cadre du PAEC porté par le Pays de St Brieuc, à partir de 2015 et pour 3 ans, les exploitants pourront contractualiser une MAEC pour effectuer les tailles de formation des jeunes haies. Une animation spécifique sera assurée pour la réalisation de diagnostics bocagers préalables à la contractualisation de MAEC en appui à l'animation bassin versant et pour inciter les agriculteurs à se former individuellement (*atelier démonstratif préalable à la formation individuelle avec l'association Terres et Bocages dans le cadre d'un projet CASDAR avec maîtrise d'ouvrage des exploitants*).
- Suivre l'évolution du bocage sur les 6 communes sur la base des dernières photo-aériennes et selon les recommandations techniques de Géobretagne (avec l'aide d'un stagiaire),

Préservation et entretien du bocage :

- Révision des PLU pour la mise en compatibilité avec le SCOT et le SAGE avant fin 2017 : Accompagnement des communes en amont des discussions sur l'urbanisation pour engager une réflexion, avec les agriculteurs, sur l'application de la Loi Paysage ; sur la base d'un diagnostic environnemental, définir avec chaque commune ce qui motive l'intégration du bocage dans le PLU et les éléments du bocage qui doivent être intégrés ; participer à l'élaboration du cahier des charges pour la mise en œuvre de la révision, accompagner les communes dans l'information des exploitants agricoles et propriétaires

fonciers ; mettre en place une procédure d'examen des demandes d'arasement (*commission communale ...*).

- ➔ Dans le cadre de la réponse à l'appel à projet pour les MAEC entretien du bocage par le Pays de Saint Briec, assurer une animation conjointe avec le programme Bassin Versant, Communiquer sur l'intérêt économique des MAEC (*voir ci-dessus « Remaillage bocager » et « entretien du bocage »*).
- ➔ En 2017, mettre à disposition de chaque commune un plan de gestion des bords de route et, les années suivantes, assurer la coordination de chantiers collectifs d'entretien (avec les services techniques communaux, les exploitants et propriétaires riverains) et le marquage des coupes à effectuer,
- ➔ Poursuivre le suivi de l'exploitation du bocage local en bois-énergie en lien avec l'entreprise Optibois de Planguenoual : bilan annuel des volumes de bois plaquettes ou buches exploités sur le territoire (quantités et origine).
- ➔ Evaluer la ressource en bois-énergie des bosquets et la motivation des propriétaires et gestionnaires afin d'assurer sur le long terme un approvisionnement local de la chaudière de la CDCCP et pérenniser une activité économique locale naissante sur le territoire permettant de répondre aux besoins d'entretien du bocage local.
- ➔ Afin de pérenniser l'aménagement et l'entretien du bocage, il apparaît nécessaire à terme de réorienter la démarche initiale, partant de la collectivité vers les agriculteurs, pour faire remonter les demandes des agriculteurs vers la collectivité. Une réflexion sur la maîtrise d'ouvrage des travaux (*entretien, plantation*) sera initiée à partir d'échanges avec un collectif d'agriculteurs porteurs de projet existant sur le département : association Terres et Bocages.

V - Budget prévisionnel et financement

Budget TTC – Breizh Bocage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Reconstitution d'un maillage bocager – Travaux (€) et personnel (jours)							
Travaux d'aménagement (plantation..) 3-4 km /an	30 000€	30 000€	30 000€	30 000€	30 000€	30 000€	180 000€
Projets d'aménagement (plantation...)	35	35	35	35	35	30	91 400€
Maitrise d'œuvre des travaux et suivi des jeunes haies	25	25	25	28	28	28	
Actions sur les bords de champ : « réduction du risque de salissement » et « regarnissage naturel des bords de champ »	programme BV						
Préservation de l'existant – Personnel (jours)							
Animation agricole - Communication, information / taille des jeunes haies et entretien du bocage existant (préalable à formation individuelle des agriculteurs, diagnostics MAEC, réflexion sur une organisation collective maître d'ouvrage)	21	18	8	10	10	10	82 600€
Animation collectivités / révision des PLU selon le SCOT (prise en compte du bocage) et suivi, entretien du bocage/voirie (suivi stage, concertation services communaux, chantier travaux...),....	10	13	23	18	18	23	
Plan de gestion bord de voirie - analyse technique et économique de l'entretien du bocage (stage)			3 000 €				
Evolution du bocage/commune (stage)					3 000 €		
Cohérence autres programmes (BV, SCOT, Bois-énergie...), journées techniques, réunions hebdomadaires....	13	13	13	13	13	13	
Bilan annuel (dossier subv...)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Jours	111,5	111,5	111,5	111,5	111,5	111,5	
TOTAL – Personnel (€)	28000€	28000€	28000€	28000€	28000€	28000€	
TOTAL - Travaux et Personnel (€)	58 000€	58 000€	61 000€	58 000€	61 000€	58 000€	354000€

Budget TTC – hors Breizh Bocage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Etude sur la valorisation du bois de bocage/bosquets en bois énergie (stage)			3 000 €				
Maitrise d'ouvrage Agriculteur : labour, paille, entretien des haies >3 ans et...							
Formation individuelle des agriculteurs à la taille des jeunes haies et à l'entretien raisonné et durable du bocage existant (avec l'association Terres et bocages – 22 / CASDAR) et travaux de taille et d'entretien (MAEC)							
Plan de gestion et d'exploitation du bocage (entreprises bois-énergie)							

Financements 2015-2020 :

	% HT	HT	TVA	TOTAL TTC	% TTC
Breizh Bocage 2 (2015-2020) 70% du HT (à confirmer)	70%	227 682 €		227 682 €	64%
Communauté de Communes Côte de Penthièvre 30% du HT (à confirmer)+TVA	30%	97 578 €	28 739	126 318 €	36%
TOTAL		325 261 €		354 000 €	

ANNEXES

**Composition du Comité de Pilotage Bocage
Carte des réalisations**

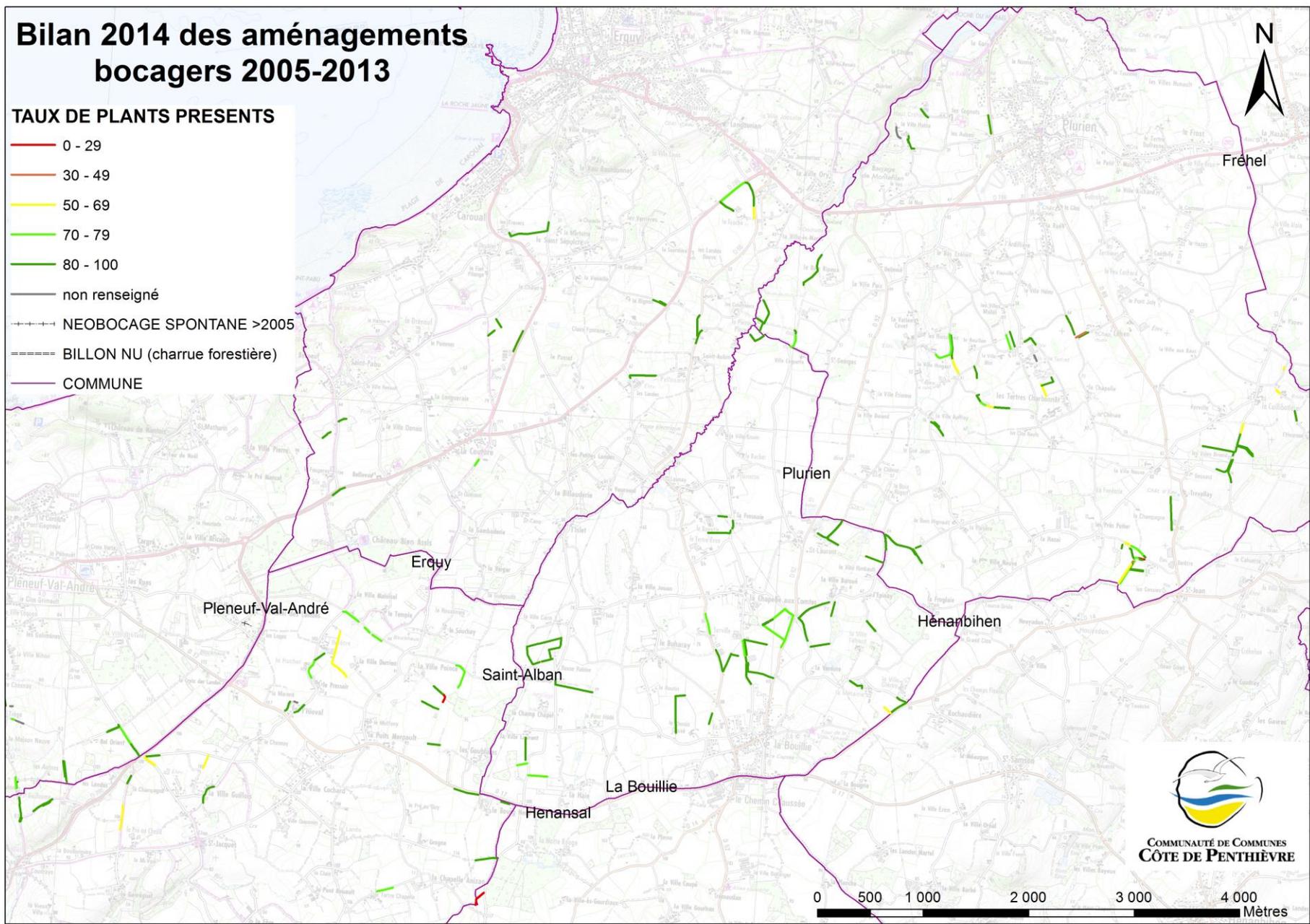
Comité de pilotage Bocage

NOM	PRENOM	FONCTION	
JAFFRES	Joseph	Président de la Communauté de Communes	Elus locaux)
		Elus intercommunaux – commission environnement	
		Elus communaux en charge de la voirie et de l'environnement	
JEZEGOU	Mickaël	CONSEIL GENERAL - DAE	Financeurs
LUNEAU	Patrick	Agence de l'eau Loire Bretagne - Délégation Armor-Finistère	
BONENFANT	Marc	DDTM - Service des affaires rurales	
EON	Jean Luc	DDTM - Service des affaires rurales	Appui technique
ALLAIN	Olivier	Président Chambre d'Agriculture	Agriculture
		Agriculteurs du Comité Professionnel Agricole	
GOMET	André	Président Association Foncière de Saint Alban	
ROUXEL	Joseph	Président CUMA Plurien	Chasse, biodiversité
MEHAUTE	Yvon	Président de la Fédération Départementale des Chasseurs	
MICHEL	Gilles	Fédération Départementale des Chasseurs, Responsable de secteur et	
ROLLAND	David	Biodiversité	Pêche
		Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection aquatique	
ROUXEL	Jean Luc	Président AAPPMA La Gaulle Lamballaise	
BENOIT	Jean Michel	Optibois22 (Planguenoual), Entreprises agricoles	Entretien, Bois-énergie
		AVA à Pléneuf, Bien vivre à Plurien, Protection des sites d'Erquy	Associations locales
MESLAY	Philippe	Président Syndicat mixte Grand Site – cap d'Erquy-cap Fréhel	Natura 2000
JONCOUR	Bruno	Président de St Brieuc Agglomération Direction Environnement - NATURA 2000	
		Pays de St Brieuc	
		Entreprises retenues pour les chantiers de plantation	Entreprises /plantation

Bilan 2014 des aménagements bocagers 2005-2013

TAUX DE PLANTS PRESENTS

- 0 - 29
- 30 - 49
- 50 - 69
- 70 - 79
- 80 - 100
- non renseigné
- - - - - NEOBOCAGE SPONTANE >2005
- - - - - BILLON NU (charrue forestière)
- COMMUNE



Bilan 2014 des aménagements bocagers 2005-2013

